

# Retraites: Bras de fer en vue

• Les syndicats s'opposent au report de l'âge de la retraite

• Et aussi à la baisse des niveaux des pensions

• En cas d'impasse, le CESE serait saisi

LES négociations sur la retraite s'annoncent difficiles. A la réunion de la Commission nationale qui se tiendra aujourd'hui mercredi 18 juin, le gouvernement devra faire preuve de beaucoup de tact pour amener les syndicats à adhérer à la réforme paramétrique du régime des pensions civiles géré par la Caisse marocaine des retraites (CMR). Ces derniers se sont bien préparés et leur position sur le dossier laisse entrevoir un bras de fer

avec le gouvernement. L'UMT, la FDT et la CDT qui constituent un front commun reconnaissent l'urgence du traitement du cas CMR mais le sauvetage ne devrait pas être entièrement supporté par les fonctionnaires. «Nous avons été les premiers à alerter le gouvernement sur la situation des retraites. Nous

avons exigé un diagnostic des différentes caisses, adhéré aux augmentations des cotisations opérées au cours des dernières années et exigé que l'Etat paye sa quote-part», déclare à L'Economiste Miloudi Mokhareq, secrétaire général de l'UMT. Avec les autres composantes du front syndical, l'UMT

Plusieurs scénarios pourraient être proposés (voir tableau également). L'on prévoit par exemple de porter l'âge de départ à la retraite de deux ans à partir de 2015. Il devrait être fixé à 62 ans et relevé progressivement à 65 ans. Et ce, au rythme d'un semestre par année. Un changement auquel les syndicats s'opposent. Pour eux, le rallongement de l'âge de départ à la retraite devrait être facultatif. Reste que l'amélioration de l'espérance de vie fait que les retraités bénéficient de la pension sur des périodes longues alors que le nombre des actifs est en baisse.

Un fonctionnaire qui part à la retraite à 60 ans a droit à des prestations sur une période de près de 33 ans (21 ans pour la pension principale et près de 12 ans pour la pension réversion).

Le taux d'annuité et le salaire de référence devraient également être retouchés. Le premier devrait passer de 2,5% à 2% alors que le second tiendrait compte de la moyenne des salaires des huit dernières années ou même des 10 dernières années avant la retraite. Une modification jugée nécessaire par la Cour des comptes car elle permettrait de corréliser la liquidation de la pension avec l'effort de cotisation. Mais elle est rejetée par les syndicats. «En calculant la pension sur une moyenne des salaires on appauvrirait les retraités», avertit l'UMT pour laquelle l'effort de cotisation ne devrait plus être supporté à part égale entre l'Etat-employeur et les fonctionnaires. «Si une hausse est nécessaire, l'Etat devrait prendre en charge les deux tiers. De plus, toute hausse devrait être négociée dans le cadre d'un package global incluant des revalorisations indemnitaires et salariales», poursuit le secrétaire général de l'UMT.

Les taux de cotisation pourraient être portés de 20 à 28%. La Cour des comptes a recommandé un taux de 30% dont une partie (6%) devrait être affectée à un régime additionnel géré par capitalisation qui permettrait de maintenir les pensions servies à un niveau proche de la situation actuelle. L'impact des réformes se traduirait par une perte mensuelle moyenne du salaire brut de 93 DH en 2015, 194 DH en 2016 et de 305 DH en 2017. □

K. M.

	Age légal de la retraite	Taux global de cotisation	Base de calcul de la pension	Taux d'annuité
<b>Scénario 1 (pessimiste)</b>	de 60 à 61 ans en 2015, à 62 ans en 2016 puis à 65 ans progressivement à partir de 2017 à raison de 6 mois par an	+ 8 points à partir du 1er janvier 2015 pour passer à 28% en 2018	10 dernières années progressivement sur 5 ans	2% pour les droits futurs et 2,5% pour les droits passés
<b>Scénario 2 (moyen)</b>	60 à 62 ans immédiatement à partir de 2015 de manière obligatoire et 65 ans de manière facultative	6 points à partir du 1er janvier 2015 pour passer à 26% en 2017	8 dernières années progressivement sur 4 ans	2% pour les droits futurs et 2,5% pour les droits passés
<b>Scénario 3 (optimiste)</b>	60 à 62 ans immédiatement à partir de 2015	+ 6% à partir du 1er janvier 2015 pour passer à 26% en 2017	4 dernières années progressivement sur 2 ans	

*Jusque-là plusieurs scénarios ont été proposés par la Commission technique sur la réforme des retraites. Ces scénarios prévoient d'agir sur l'âge, le taux d'annuité et le salaire de référence*

estime que «ce sont les pouvoirs publics qui sont responsables de la situation de la CMR. Les fonctionnaires se sont toujours acquittés de leurs cotisations. Les problèmes sont à rechercher au niveau de la gestion. Nous voulons également des éclaircissements sur les placements des fonds du régime civil». En clair, les trois centrales syndicales, qui s'appêtent à remettre un mémorandum au gouvernement, souhaitent que l'Etat supporte le plus gros de l'effort.

En cas d'impasse, la Commission nationale pourrait renvoyer le dossier au Conseil économique, social et environnemental (CESE) pour avis. «C'est la plateforme idéale pour trancher ce dossier surtout que le Conseil compte plusieurs parties dont les syndicats, le patronat et la société civile», note un haut responsable.

La réforme paramétrique sera douloureuse mais indispensable. Les études actuarielles montrent qu'en 2014 le solde financier du régime civil sera déficitaire de 1,3 milliard de dirhams. Il s'alourdirait davantage en 2015 pour atteindre 4,52 milliards de dirhams. Le statu quo se traduirait par l'épuisement des réserves dès 2021 avec tout ce que cela aura comme impact.

Le gouvernement n'a d'autres choix que d'agir sur les paramètres pour gagner une dizaine d'années avant la réforme systémique: âge de départ à la retraite, taux d'annuité, taux de cotisation, et salaire de référence. Ce qui se traduirait par le rallongement de la durée de travail pour une pension moins importante.